

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/A0N0/F.32/C.NJIMOM/CIPM- AI/2020 DU 03 Avril 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE PMH A MAGHAIT TAMTOUO ET MANKI MEDAM, COMMUNE DE NJIMOM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (En Procédure d'Urgence)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Travaux de construction de deux (02) forages équipés de PMH à Maghait Tamtoug et Manki Medam, Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.

2. Consistance des prestations

L'Appel d'Offres porte sur les travaux de construction de deux (02) forages équipés de PMH à Maghait Tamtoug et Manki Medam, Commune de Njimom.

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- les études géophysiques
- la réalisation d'un forage

- la fourniture et pose d'une pompe à motricité humaine
- la construction des VRD
- construction d'une clôture autour du forage
- la formation du comité de gestion du point d'eau
- la formation d'artisans réparateurs

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué dans le tableau ci-dessus en crédit de paiement 2020 (CP).

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le représentant du Maître d'Ouvrage est indiqué dans le tableau ci-dessous et comprend les périodes de pluies. Ces délais courts à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

5. Allotissement

Les travaux sont en un lot comme ci-dessous.

N° LOT	Commune	MAITRE D'OUVRAGE	N°	Désignation du projet et localité de réalisation	FINANCEMENT	MONTANT	Montant caution	Delai
LOT 01	Njimom	Maire Commune Njimom	01	Construction de deux (02) forages équipés de PMH à Maghait Tamtuo et Manki Medam, Commune de Njimom	BIP2020	17 000 000	340 000	Trois mois
		Total				17 000 000		

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises du droit camerounais et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP2020

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Njimom, service passation des marchés dès publications de la présente demande d'appel d'offre.

9. Acquisition du dossier

Les dossiers d'appel d'offres pourront être consultés et retirés aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès de la Commune de Njimom sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette municipale de la commune de Njimom d'une somme non remboursable de Trente-quatre mille (34 000) francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir à la Commission Interne de Passation des Marchés sis à la Commune de Njimom au plus tard le 27 Avril 2020 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AON0/F.32/C. NJIMOM/CIPM-AI/2020 DU 03 Avril 2020

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES
DE PMH A MAGHAIT TAMTOUO ET MANKI MEDAM, COMMUNE DE NJIMOM,
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST

Financement : BIP2020

A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission adressé au Maire de

la Commune de Njimom établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et d'un montant de francs CFA indiqué dans le tableau ci-dessus, et délivrée par une des banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

NB. L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 27 Avril 2020 à 11 heures par la Commission

Interne de Passation des Marchés sis à la Commune de Njimom.
L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2ème étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3ème étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix .

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Principaux critères éliminatoires

- Absence caution de soumission
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres ;
- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier Administratif incomplet 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce scannée ;
- Certification des documents préalablement certifiés ;

Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (02 critères);
- l'expérience du soumissionnaire (05 critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (06 critères);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (05 critères);
- L'offre financière du cocontractant (02 critères).

NB. Voir grille d'évaluation en annexe

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Njimom.

NJIMOM le 03 Avril 2020

Le MAIRE

NJIFEN ADAMOU

[Télécharger le DAO](#)